

28
9°) Demande de subvention présentée par le délégué de l'Orphelinat Mutualiste des Polices de France et d'Outre-Mer

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par sa lettre en date du 16 Novembre 1965, M. LEBIHAN Claude, Brigadier - Chef du C. U. de Saint-Denis, Délégué de l'Orphelinat Mutualiste des Polices de France et d'Outre-mer, a sollicité l'attribution exceptionnelle compte tenu de ce que le budget 1966 de son association laisse apparaître un déficit de 710.000 Frs.

Mesdames et Messieurs, je vous prie de me faire connaître votre avis à ce sujet.

Je mets la question aux voix.

Le MAIRE. - La commission du budget a décidé d'allouer à cette association une subvention de 25.000 Frs. Mesdames, Messieurs, êtes-vous d'accord sur ce chiffre?

Adopté à l'unanimité